

BOUSSAN

Le conseil appelle le sous-préfet

Suite aux turbulences au sein de la communauté de communes des Terres d'Aurignac, le conseil municipal de Boussan demande un audit pour clarifier la situation, un nouvel exécutif à la communauté ainsi que l'avis du sous-préfet.

• page 30



Le conseil municipal de Boussan est inquiet. / Photo DDM, Yvelise Charrette-Sénac

BOUSSAN

Impôts : le conseil municipal en appelle au sous-préfet

Lors du dernier conseil municipal, le maire a donné lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes porté à la connaissance des délégués communaux de la communauté de communes des terres d'Aurignac (CCTA).

Ce rapport, désormais public, présente les mesures de redressement des finances de la CCTA et de règlement du budget 2015. Après avoir pris connaissance de ce rapport et des conséquences pour leurs administrés avec la hausse de la fiscalité, le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité.

Audit et démission à la communauté de communes

Il demande une clarification et un état précis des finances à travers un audit réalisé par l'ATD 31, s'interroge sur les mesures fiscales prises par la Chambre Régionale des Comptes sans



Le conseil municipal en appelle au sous-préfet afin que les demandes exprimées dans leur délibération du 20 août 2015 trouvent un aboutissement. / Photo DDM, Y.CS

concertation avec toutes les parties, demande à la Chambre Régionale des Comptes de réaliser

un contrôle approfondi de la gestion de la CCTA, exprime un désaveu de l'équipe dirigeante

de la CCTA responsable de cette situation et demande la démission du bureau actuel de la CCTA et appelle la mise en place d'un nouvel exécutif.

45% d'augmentation

Dans un courrier daté du 29 août dernier, le maire a écrit au sous-préfet, confiant que le conseil municipal de Boussan est particulièrement préoccupé par la situation de la CCTA : « La décision de la Chambre Régionale des Comptes d'augmenter le taux des impôts ménages de 45 % soulève la colère de nos administrés et nous les comprenons. D'autant que cette mesure n'a pas fait l'objet de la moindre concertation avec la majorité des élus ayant rejeté le budget 2015 présenté par le président de la communauté de communes ».